



Accord de lock-up relatif à la restructuration financière



5 octobre 2023

AVERTISSEMENT

- Cette présentation a été préparée par Casino, Guichard-Perrachon ("Casino" ou la "Société") dans le cadre des discussions et des négociations entre la Société et certains de ses créanciers et autres parties prenantes concernant une potentielle restructuration de sa dette financière et des opérations connexes. Elle n'est pas destinée, et ne peut être utilisée, à d'autres fins.
- Cette présentation contient des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées à l'aide de la terminologie prospective, notamment les termes « croire », « s'attendre à », « anticiper », « peut », « présumer », « planifier », « avoir l'intention de », « sera », « devrait », « estimation », « risque » et/ou, dans chaque cas, leur contraire, ou d'autres variantes ou terminologie comparable. Ces déclarations prospectives comprennent tout sujet qui ne porte pas sur des faits historiques et incluent des déclarations relatives aux intentions, aux convictions ou aux attentes actuelles de Casino, notamment en ce qui concerne les résultats d'exploitation, la situation financière, les liquidités, les perspectives, la croissance, les stratégies de Casino et les secteurs dans lesquels Casino opère, en ce compris les éléments principaux des plans présentés dans le présent document. Bien que Casino estime que les principaux éléments de son plan présentés dans cette présentation reposent sur des hypothèses raisonnables formulées à la date de la présente présentation concernant des événements futurs, ces déclarations sont soumises à de nombreux risques et incertitudes.
- De par leur nature, les déclarations prospectives, y compris les éléments principaux du plan, impliquent des risques et des incertitudes car elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles de survenir ou non à l'avenir. Ces risques comprennent notamment ceux développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Casino auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), y compris ceux énumérés dans la section « Facteurs de risque » du Document de Référence Universel déposé auprès de l'AMF le 4 avril 2023. Les utilisateurs sont avertis que les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et que les résultats d'exploitation, la situation financière et les liquidités réels de Casino ou de l'une de ses sociétés affiliées, ainsi que l'évolution des secteurs dans lesquels elles opèrent, peuvent différer sensiblement de ceux indiqués ou suggérés dans les déclarations prospectives contenues dans cette présentation. En outre, même si les résultats d'exploitation, la situation financière et les liquidités de Casino ou de l'une de ses sociétés affiliées, ainsi que l'évolution des secteurs dans lesquels ils opèrent, sont conformes aux déclarations prospectives contenues dans cette présentation, ces résultats ou évolutions peuvent ne pas être représentatifs des résultats ou évolutions des périodes ultérieures. Les destinataires sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prévisionnelles. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour publiquement ou de réviser toute déclaration ou information prospective.
- Les lecteurs doivent mener leur propre étude et analyse de la Société et en seront seuls responsables. Cette présentation ne contient pas et ne constitue pas une offre, une offre d'achat ou une sollicitation d'une offre d'achat, de vente ou d'investissement dans une quelconque valeur mobilière dans une quelconque juridiction. Ni la Société, ni ses employés ou dirigeants, ne font de déclarations ou ne donnent de garanties, expresses ou implicites, quant à l'exactitude, la pertinence et l'exhaustivité du document ou de toute information ou déclaration prospective contenue dans ce document et la Société n'encourra aucune responsabilité au titre des informations contenues dans ce document ou de toute omission de ce dernier.

INTRODUCTION

- Le 28 juillet 2023, le Groupe a annoncé avoir conclu, sous l'égide des conciliateurs et du CIRI, un accord de principe le 27 juillet 2023 avec EP Global Commerce a.s., Fimalac et Attestor et certains autres créanciers titulaires de sûretés
- Le 18 septembre 2023, le Groupe a annoncé la conclusion d'un accord de principe avec le groupe ad hoc des porteurs des obligations sécurisées émises par Quatrim (les « **SSN** ») représentant une majorité des porteurs d'obligations concernant le traitement des SSN dans le cadre de l'accord de principe conclu le 27 juillet 2023
- Suite à ces accords de principe, le Groupe a poursuivi les discussions relatives à la restructuration financière avec l'ensemble des parties prenantes et a conclu le 5 octobre 2023 un accord ferme et engageant, intitulé accord de *lock-up* avec, d'une part EP Equity Investment III s.à r.l., une entité contrôlée par M. Daniel Křetínský, Fimalac et Attestor (ensemble, le « **Consortium** ») et, d'autre part, des créanciers détenant économiquement 75% du Term Loan B¹, ses principales banques commerciales et certains des créanciers susvisés détenant économiquement 92% du RCF², ainsi que des porteurs des SSN représentant 58% des SSN
- L'accord de lock-up prévoit notamment, conformément à l'accord de principe conclu le 27 juillet 2023, une réduction de l'endettement net de 6,1 Mds€ à travers (i) un apport de fonds propres de 1 200 M€ de New Money, dont 925 M€ seront souscrits par le Consortium au travers d'un véhicule dédié (le « **Consortium SPV** ») et 275 M€ seront garantis par un groupe de créanciers (le « **Backstop Group** ») et (ii) une conversion en fonds propres de 4,9 Mds€ de dette (incluant les TSSDI)
- Au résultat de la mise en œuvre du plan de restructuration financière, le Consortium SPV devrait détenir environ 53,7% du capital (après exercice des BSA Additional Shares, mais avant exercice des BSA #1, #2 et #3)
- Par ailleurs, le Groupe a poursuivi les négociations avec un groupe de porteurs d'obligations high yield, un groupe de porteurs d'obligations EMTN et un groupe de porteurs de TSSDI en vue de convenir du traitement de ces dettes dans le cadre de l'accord de lock-up. A ce jour, la proposition du Groupe et du Consortium n'a pas été acceptée par les porteurs susvisés d'obligations high yield, EMTN et TSSDI
- Le Groupe va solliciter auprès de certains de ses créanciers (au titre du RCF, du Term Loan B et des obligations émises par Quatrim) leur consentement tel qu'il pourrait être raisonnablement requis pour mettre en œuvre la restructuration financière, et va également solliciter certains waivers au titre des contrats de financement ainsi qu'une modification de la convention intercréanciers entre le Groupe et les créanciers susvisés
- Tous les créanciers ont la possibilité d'adhérer à l'accord de lock-up d'ici le 11 octobre 2023
- L'ouverture des procédures de sauvegarde accélérée visant les sociétés Casino, Guichard-Perrachon, Casino Finance, Distribution Casino France, Casino Participations France, Quatrim, Monoprix et Ségisor est prévue le 25

PRINCIPES CLÉS DE L'ACCORD

1

New Money

- Apport total de fonds propres en numéraire : 1 200 M€
 - ▶ 925 M€ souscrits par le Consortium SPV
 - ▶ 275 M€ entièrement garantis par le Backstop Group et ouverts, par ordre de priorité, (a) aux créanciers sécurisés (RCF et TLB), (b) aux créanciers non sécurisés, (c) aux porteurs de TSSDI, (d) à tous les créanciers (sécurisés, non sécurisés, TSSDI) et enfin, le cas échéant, aux actionnaires

2

Conversion de la dette en fonds propres

- Conversion en fonds propres de toutes les dettes non sécurisées (y compris les intérêts différés et courus jusqu'au closing), i.e. 3 518 M€¹ et 5 M\$
 - ▶ 2 168 M€ d'EMTN et obligations *High Yield*¹
 - ▶ 5 M\$ de NEU CP¹
 - ▶ 1 350 M€ de TSSDI¹
- Conversion en fonds propres de 1 355 M€ de dette sécurisée^{1,2} (inclut les créances TLB et les créances RCF qui ne seront pas élevées dans le RCF réinstallé)

3

Traitement de la dette

- Les créances au titre du RCF et du TLB existants seront réinstallées pour un montant total de 2 121 M€
 - ▶ RCF Réinstallé de 711 M€ (dont les créanciers seront les fournisseurs de financements opérationnels)
 - ▶ Term Loan Réinstallé de 1 410 M€ (dont les créanciers seront les prêteurs TLB existants et les prêteurs RCF existants, à l'exception de ceux qui auront élevé la totalité de leur créance dans le RCF Réinstallé)
- Obligations émises par Quatrim : 567 M€³ réinstallés avec extension de maturité de 3 ans, i.e. jusqu'en janvier 2027 – avec une option d'extension supplémentaire d'un an à la main de l'Emetteur. Séparation du périmètre Quatrim (ring-fencing), les SSN ayant un recours limité aux actifs du groupe Casino
- Les obligations émises par Monoprix Exploitation (120 M€) seront remboursées au closing
- Maintien des autres lignes confirmées (RCF Monoprix, ligne Bred⁴, ligne LCL et PGE Cdiscount) et des financements opérationnels du Groupe pour un montant total de 1 178 M€ pour une durée de 2 ans à compter de la date de réalisation de la restructuration avec une année d'extension supplémentaire à la main de Casino (sous réserve notamment du respect des covenants financiers du RCF réinstallé)
- Restructuration de certains Swaps de taux d'intérêt avec une cristallisation de la valeur de marché et un remboursement sur 3 ans à compter de la date de réalisation de la restructuration, en limitant à certains événements les cas de défaut habituellement applicables (notamment aux cas de résolution du plan et aux impayés) et avec une libération des cautions émises par CGP

Dette nette pro-forma estimée au 31/12/2023 (M€)

M€

Dette financière nette - Décembre 2023 5 620

Conversion de dette en fonds propres¹ (3 528)

Exclut la conversion en capital des TSSDI (1 350 M€)

Injection de new money (1 200)

Hypothèse de dégradation des termes de financement avec Distridyn 182

Dette financière nette pro-forma 1 074

Notes

1 Ces chiffres n'incluent que le montant nominal. Ils n'incluent pas le montant des intérêts courus jusqu'au closing

2 La dette sécurisée ne portera plus intérêt à compter de la date des jugements approuvant les plans de sauvegarde accélérée. Les intérêts courus jusqu'à cette date seront convertis en fonds propres, à l'exception de la quote-part des intérêts courus liée au RCF réinstallé qui sera payée en numéraire au closing

3 Incluant c. 14 M€ d'intérêts courus capitalisés au closing, avant prépaiement par les produits de cession au closing

4 La ligne Bred sera réduite de 4 M€ au closing

PRINCIPAUX TERMES DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL (1 / 2)

	Montant	Description
Augmentation de capital réservée du Consortium	■ 925 M€	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bénéficiaires : le Consortium SPV ■ Souscription en numéraire uniquement ■ Instrument : actions ordinaires ■ Engagement de conservation de 4 ans (sous réserve de certaines exceptions usuelles)
Augmentation de capital garantie	■ 275 M€	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bénéficiaires, dans l'ordre de priorité suivant (à chaque fois dans la limite des montants non souscrits à l'étape précédente) : <ul style="list-style-type: none"> ▶ les créanciers sécurisés (TLB et RCF) au prorata de leur créance dans la dette sécurisée, puis ▶ les créanciers non sécurisés (EMTN, obligations High Yield, NEU CP) au prorata de leur créance dans la dette non sécurisée, puis ▶ les créanciers au titre des TSSDI au prorata de leur créance dans les TSSDI, puis ▶ tous les créanciers (sécurisés, non sécurisés, et TSSDI) pour leur souscription éventuelle au-delà de leur allocation, et enfin ▶ Selon les conditions prévues dans l'accord de lock-up, soit une augmentation de capital avec maintien du DPS au bénéfice des actionnaires existants, soit un appel direct de la garantie du Backstop Group qui garantit intégralement cette opération ■ Souscription en numéraire uniquement, à un prix intégrant une prime de 6% par rapport au prix d'émission de l'augmentation de capital réservée du Consortium ■ Instrument : actions ordinaires ■ Engagement de conservation de 6 mois (sauf pour l'éventuelle augmentation de capital avec maintien du DPS au profit des actionnaires existants)
Conversion des dettes sécurisées	■ 1 355 M€ ¹	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bénéficiaires : créanciers sécurisés (RCF et TLB) ■ Souscription par compensation de créances ■ Instrument : actions ordinaires ■ Créanciers sécurisés voulant transférer leurs actions : chaque créancier sécurisé peut choisir de transférer au Backstop Group (et le Backstop Group s'engage à les acheter) l'intégralité des actions émises à son profit au titre de cette conversion avec une décote de 30%, dans la limite d'un montant global de 275 M€ (duquel sera déduit le montant appelé au titre de la garantie des augmentations de capital garanties) en échange du même montant de Term Loan Réinstallé au pair
Conversion des dettes non sécurisées	■ 2 168 M€ ¹ +5 M\$	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bénéficiaires : créanciers non sécurisés (EMTN, obligations High Yield, NEU CP) ■ Souscription par compensation de créances ■ Instrument : actions ordinaires avec, sous certaines conditions, un BSA #3 (cf. page suivante) attaché à chaque action
Conversion des TSSDI	■ 1 350 M€ ¹	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bénéficiaires : porteurs de TSSDI ■ Souscription par compensation de créances ■ Instrument : actions ordinaires

PRINCIPAUX TERMES DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL (2/2)

	Description
BSA #1	<ul style="list-style-type: none">■ Bénéficiaires : 50% pour le Consortium SPV et 50% pour le Backstop Group (c'est-à-dire les créanciers qui se sont engagés à garantir l'augmentation de capital garantie)■ Donnent accès à 5% du capital de Casino (sur une base intégralement diluée, mais avant exercice des BSA #3) à la date de réalisation de la restructuration, avec une fenêtre d'exercice de 4 ans après la date de réalisation de la restructuration■ Prix d'exercice égal au prix de souscription à l'augmentation de capital garantie, augmenté de 12% par an
BSA #2	<ul style="list-style-type: none">■ Bénéficiaires : 50% pour le Consortium SPV et 50% pour le Initial Backstop Group■ Donnent accès à 1,3% du capital de Casino (sur une base intégralement diluée, mais avant exercice des BSA #3) à la date de réalisation de la restructuration, avec une fenêtre d'exercice de 3 mois après la date de réalisation de la restructuration■ Prix d'exercice : valeur nominale de l'action, étant précisé que le prix sera payé (i) en numéraire par les porteurs pour un montant maximum de 50 K€ pour l'ensemble des BSA #2 et (ii) pour le solde, par prélèvement par la Société sur les primes et ou réserves disponibles
BSA #3	<ul style="list-style-type: none">■ Bénéficiaires : créanciers non sécurisés (EMTN, obligations High Yield, NEU CP)■ Donnent accès à :<ul style="list-style-type: none">▶ En cas d'adhésion à l'accord de lock-up par des créanciers détenant plus de 50% des obligations non sécurisées (EMTN, obligations High Yield, NEU CP) : 2,5% du capital de Casino (sur une base intégralement diluée) à la date de réalisation de la restructuration▶ En cas d'adhésion à l'accord de lock-up par des créanciers détenant plus de 2/3 des obligations non sécurisées (EMTN, obligations High Yield, NEU CP) : 5% du capital de Casino (sur une base intégralement diluée) à la date de réalisation de la restructuration■ Exerçable pendant 3 ans à compter du 25^{ème} mois de la date de réalisation de la restructuration■ Prix d'exercice : BSA « dans la monnaie » à partir du moment où la <i>recovery</i> des créanciers sécurisés ne participant pas à hauteur de leur prorata à l'augmentation de capital garantie est de 100%
BSA Additional Shares	<ul style="list-style-type: none">■ Bénéficiaires : tous les créanciers sécurisés participant pour leur prorata (et pas moins de leur prorata) à l'augmentation de capital garantie et/ou les membres du Backstop Group■ Donnent accès à 5,4% du capital de Casino (sur une base intégralement diluée, mais avant exercice des BSA #3) à la date de réalisation de la restructuration, avec une fenêtre d'exercice de 3 mois après la date de réalisation de la restructuration■ Prix d'exercice libéré par prélèvement par la Société sur les primes ou les réserves disponibles

PRINCIPAUX TERMES DES DETTES RÉINSTALLÉES

	Emprunteur	Montant ¹	Maturité	Taux d'intérêt
1 RCF Réinstallé	<ul style="list-style-type: none"> Monoprix 	<ul style="list-style-type: none"> 711 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> 4 ans à partir du closing 	<ul style="list-style-type: none"> Euribor (avec un plancher à 0%) + 1,5% p.a. en cash pendant les 24 premiers mois, puis Euribor (avec un plancher à 0%) + 2% p.a. en cash Marge additionnelle (plafonnée à +2%) : +1% p.a. lorsque plus de 50% du Term Loan Réinstallé a été remboursé ; +2p.a. % dès la première distribution de dividendes
2 Term Loan Réinstallé	<ul style="list-style-type: none"> Casino, Guichard-Perrachon S.A. 	<ul style="list-style-type: none"> 1 410 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> 3 ans à partir du closing 	<ul style="list-style-type: none"> Taux fixe de 6% p.a. pendant les 9 premiers mois, puis taux fixe de 9% p.a., payé cash
3 Obligations émises par Quatrim	<ul style="list-style-type: none"> Quatrim SAS 	<ul style="list-style-type: none"> 567 M€ (y compris 50% des intérêts courus capitalisés)² 	<ul style="list-style-type: none"> 15 janvier 2027, avec une option d'extension supplémentaire d'un an à la main de l'Emetteur 	<ul style="list-style-type: none"> Coupon <i>Pay-if-you can</i> (PIYC)³ de 8,5% p.a. Si les produits de cession cumulés sont inférieurs à 80% du montant ciblé des cessions d'actifs, le coupon sera augmenté à 9,5% p.a. Si les produits de cession cumulés sont supérieurs de 120% du montant ciblé des cessions d'actifs, le coupon sera réduit à 7,5% p.a.

Notes

1 Principal hors intérêts différés et courus

2 Hypothèse d'une restructuration prenant effet le 31 mars 2024

3 Coupon dont le paiement en numéraire est soumis à des critères de liquidité au niveau de Quatrim. Si ces critères ne sont pas remplis, le coupon est capitalisé

FINANCEMENTS OPÉRATIONNELS ET ÉLÉVATION DES CRÉANCIERS SÉCURISÉS

1

Mécanisme d'élévation

- Des créanciers sécurisés se sont engagés à fournir des financements opérationnels pour un montant de 1 178 M€ sur une durée de 2 ans à compter de la date de réalisation de la restructuration (avec une extension de 1 an à la main du Groupe sous réserve, notamment, du respect des covenants du RCF Réinstallé)
 - ▶ La demande du Groupe portait sur une enveloppe de 1 275 M€. Cette demande n'a pas été complètement satisfaite par les créanciers sécurisés qui ont été invités à participer à ces financements opérationnels
- Ces créanciers sécurisés réinstalleront leurs créances dans le RCF Réinstallé selon un ratio d'élévation de 1,656x (i.e. 1,656€ de financements opérationnels éligibles permettent de réinstaller 1€ de créance dans 1€ du RCF Réinstallé)
- Le montant du RCF réinstallé a donc été réduit à 711 M€

2

Possibilité de transférer les actions obtenues dans le cadre de la conversion en capital

- **Les créanciers sécurisés souhaitant transférer l'intégralité des actions** qu'ils auront obtenues suite à la conversion en fonds propres de leur créance résiduelle pourront les transférer au Backstop Group (et le Backstop Group s'engagera à les acheter) avec une décote de 30%, dans la limite d'un montant global de 275 M€ (duquel sera déduit le montant appelé au titre de la garantie de l'augmentation de capital garantie) en échange du même montant de Term Loan Réinstallé au pair

PROPOSITION AUX CRÉANCIERS NON SÉCURISÉS (HIGH-YIELD / EMTN)

	Dernière proposition de Casino et du Consortium aux créanciers non sécurisés	Dernière proposition du Steering Committee des EMTN / HY
Conversion	<ul style="list-style-type: none"> 1,7% du capital après exercice de l'ensemble des BSA, sauf des BSA #3 	<ul style="list-style-type: none"> 2,3% du capital après exercice de l'ensemble des BSA, sauf des BSA #3 Pro rata des actions Cnova N.V.
Early Bird / Consent Fee	<ul style="list-style-type: none"> 15bps pour tout créancier votant le plan en l'absence d'un vote à la majorité des 2/3 des créanciers non sécurisés (EMTN / HY) 40 bps pour tout créancier votant le plan sujet à l'approbation à la majorité des 2/3 des créanciers non sécurisés (EMTN / HY) 	<ul style="list-style-type: none"> 50bps pour tout créancier votant le plan quelle que soit la majorité obtenue pour les créanciers non sécurisés (EMTN/HY)
BSA #3	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaires : créanciers non sécurisés (EMTN, obligations High Yield et NEU CP) Donnent accès à 2,5% du capital de CGP sur une base totalement diluée en cas d'adhésion à l'accord de lock-up par des créanciers détenant plus de 50% des obligations non sécurisées (EMTN, obligations High Yield, NEU CP). Le pourcentage de 2,5% sera porté à 5% en cas d'adhésion à l'accord de lock-up par des créanciers détenant plus de 2/3 des obligations non sécurisées (EMTN, obligations High Yield, NEU CP) Maturité de 5 ans, exerçables à compter du 25^e mois à compter de la date de réalisation de la restructuration Prix d'exercice : BSA « dans la monnaie » à partir du moment où la recovery des créanciers sécurisés ne participant pas à hauteur de leur prorata à l'augmentation de capital garantie est de 100% 	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaires : créanciers non sécurisés (EMTN, obligations High Yield), si 40% de la classe vote en faveur du plan Ces BSA donneraient accès à : <ul style="list-style-type: none"> Tranche 1: 10,5% du capital sur une base totalement diluée Tranche 2: 5,0% du capital sur une base totalement diluée Tranche 3: 2,5% du capital sur une base totalement diluée Maturité de 5 ans Prix d'exercice : correspondant à une valeur des fonds propres de CGP de : <ul style="list-style-type: none"> Tranche 1: 4 100 M€ Tranche 2: 4 600 M€ Tranche 3: 5 100 M€ <p>(contre une valeur des fonds propres d'environ 6 050 M€ dans la proposition du Consortium)</p>
Augmentation de capital garantie de 275 M€	<ul style="list-style-type: none"> Les créanciers ayant adhéré à l'accord de lock-up peuvent participer (avec mécanisme de réduction le cas échéant) à l'augmentation de capital garantie de 275 M€ dans l'hypothèse où celle-ci ne serait pas souscrite intégralement par les créanciers sécurisés 	

PROPOSITION DE CASINO ET DU CONSORTIUM AUX PORTEURS DE TSSDI

1

Early Bird / Consent Fee

- 15bps si le plan n'est pas accepté à la majorité des 2/3 par les porteurs de TSSDI
- 40 bps si le plan est accepté à la majorité des 2/3 par les porteurs de TSSDI

2

Augmentation de capital garantie de 275 M€

- Les porteurs de TSSDI ayant adhéré à l'accord de lock-up peuvent participer (avec mécanisme de réduction le cas échéant) à l'augmentation de capital garantie de 275M€ dans l'hypothèse où celle-ci ne serait pas souscrite intégralement par les créanciers sécurisés et les créanciers non sécurisés

ACTIONNARIAT PRO FORMA INDICATIF DE CASINO

% du capital	Après exercice des BSA Additional Shares	Après exercice des BSA Additional Shares et des BSA #1	Après exercice des BSA Additional Shares et des BSA #1 et #2	Après exercice de l'ensemble des BSA
Actionnaires existants ¹	0.3%	0.3%	0.3%	0.3%
Consortium SPV	53.7%	51.0%	50.3%	49.1%
Augmentation de capital garantie	15.1%	14.3%	14.1%	13.8%
Dettes sécurisées converties en capital	23.0%	21.9%	21.6%	21.0%
Dettes non sécurisées converties en capital	1.8%	1.7%	1.7%	1.6%
TSSDI convertis en capital	0.4%	0.4%	0.3%	0.3%
BSA Additional Shares	5.7%	5.5%	5.4%	5.3%
BSA #1 ²	-	5.1%	5.0%	4.9%
BSA #2 ³	-	-	1.3%	1.3%
BSA #3 ⁴	-	-	-	2.5%
Total	100%	100%	100%	100%

Notes

- 1 N'inclut pas les plans d'actions gratuites au titre desquels peuvent être émis un maximum de 1 268 404 actions ordinaires
- 2 50% pour le Consortium SPV et 50% pour le Backstop Group
- 3 Allocation des BSA #2 : 50% au Consortium SPV et 50% à l'Initial Backstop Group
- 4 En cas d'adhésion à l'accord de lock-up par des créanciers détenant plus de 50% (mais moins de 2/3) des obligations non sécurisées (EMTN, obligations High Yield, NEU CP) : 2,5% du capital de Casino, sur une base intégralement diluée, à la date de réalisation de la restructuration

ÉLÉMENTS ADDITIONNELS

Principales conditions suspensives

- Réception d'un rapport d'expertise indépendante confirmant le caractère équitable des conditions financières de la restructuration pour les actionnaires de Casino
- Obtention des autorisations réglementaires (contrôle des concentrations, investissements étrangers, commissariat aux assurances luxembourgeois, et, le cas échéant, réglementation relative aux subventions étrangères)
- Publication d'une dérogation par l'AMF à l'obligation de dépôt d'une offre publique sur Casino par le Consortium
- Approbation des plans de sauvegarde accélérée par le Tribunal de commerce de Paris
- Approbation par l'AMF des prospectus d'émission des titres à émettre dans le cadre de la restructuration financière

Engagements du groupe Casino

- Pas de mise en œuvre des principales opérations suivantes sans l'accord préalable du Consortium SPV (y compris dans la documentation long-form) : cession au sein du périmètre distribution France (au-delà de certains seuils) et/ou de Cnova, Cdiscount et/ou GreenYellow, cession de titres GPA et/ou Exito (autres qu'en cash et pour un prix de cession en cash au moins égal au VWAP à la date de l'offre ou au prix de marché avec une décote de 5%), nouvel endettement significatif (sauf financement du BFR et des pertes opérationnelles sous certaines conditions), conventions réglementées, entrée de Casino en procédure collective, partenariats commerciaux au-delà de certains seuils (autres que les partenariats annoncés avec ITM et Prosol), garanties et engagements financiers (au-delà de certains seuils)
- Casino continuera de détenir directement et indirectement au moins 98% des actions et droits de vote dans Cnova à la date de réalisation de la restructuration
- Casino devra détenir des participations directes et indirectes dans Exito ne déclenchant pas d'offre publique en Colombie à la date de réalisation de la restructuration
- Casino devra modifier ses statuts d'ici à la date de réalisation de la restructuration afin de prévoir des droits de vote double pour toutes les actions détenues au nominatif depuis plus de 2 ans

Gouvernance

- La désignation de M. Philippe Palazzi aux fonctions de Président-Directeur général sera proposée par le Consortium
- Le conseil d'administration sera composé conformément au Code Afep-Medef

CALENDRIER INDICATIF ENVISAGÉ

**Jusqu'au 11
octobre 2023**

- Période d'adhésion à l'accord de lock-up

**Jusqu'au 25
octobre 2023**

- Date butoir pour obtenir un jugement d'ouverture des procédures de sauvegarde accélérée
- Période de souscription à l'Augmentation de Capital Garantie de 275 M€

**Début
novembre 2023**

- Constitution des classes de parties affectées

**Début janvier
2024**

- Vote des classes de créanciers sur les plans de sauvegarde accélérée proposés

**Début février
2024**

- Approbation des plans de sauvegarde accélérée par le Tribunal de Commerce compétent

T1 2024

- Réalisation effective de la restructuration financière

1

Current trading Supermarchés et Hypermarchés

2

Prévision de dette nette à fin 2023 et de liquidité à fin 2023 et à la date de réalisation de la restructuration

3

Principaux termes et conditions des dettes réinstallées

4

Business plan du Consortium



1. CURRENT TRADING SUPERMARCHÉS ET HYPERMARCHÉS

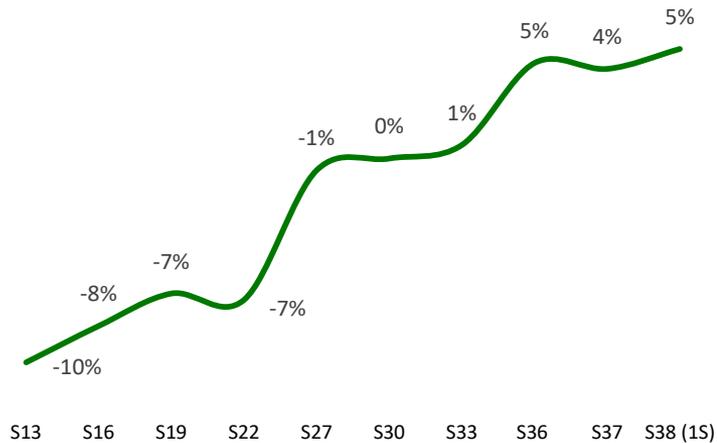


CURRENT TRADING DES SUPERMARCHÉS

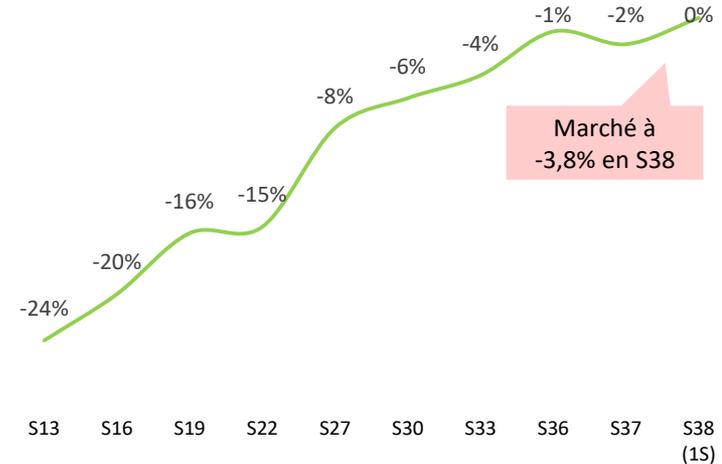
POURSUITE DU REDRESSEMENT

Trafic / volumes Supermarchés historiques⁽¹⁾

Evolution du trafic clients



Evolutions des volumes



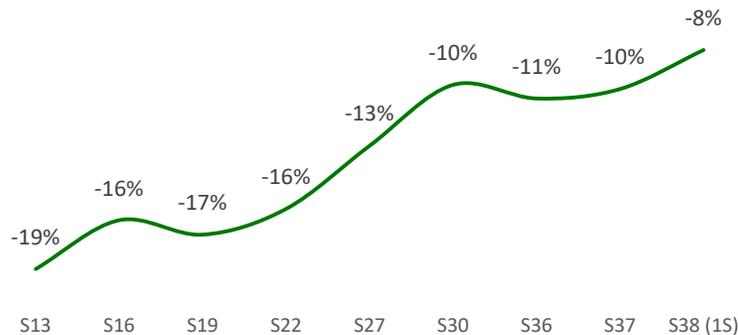
- **Inflexion à partir de S13** et la mise en œuvre des mesures de réajustement tarifaire des SM
- A date, **les indicateurs clés (clients et volumes) confirment la trajectoire de redressement des Supermarchés** :
 - ▶ Les SM historiques ont désormais un trafic clients redevenu positif à +4% en 4S (S38 : +5%) ;
 - ▶ Les volumes sont à -2% en 4S (S38 : 0%), avec une performance supérieure au marché (-3,8% selon Circana)
- Ces tendances sont ainsi **en ligne** avec nos prévisions

CURRENT TRADING DES HYPERMARCHÉS

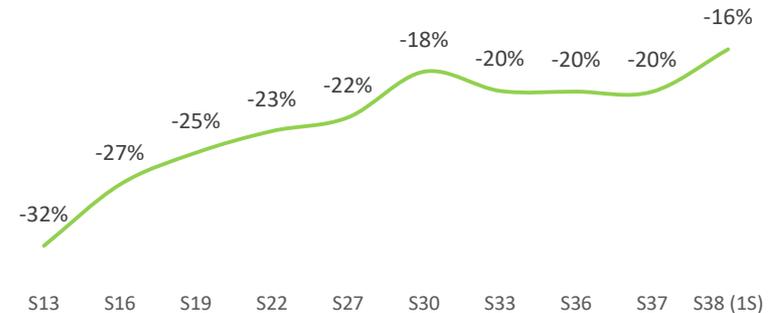
PREMIÈRE INFLEXION DES TENDANCES

Trafic / volumes Hypermarchés

Evolution du trafic clients



Evolutions des volumes



- **L'inflexion** des mesures de réajustement tarifaire reste **plus progressive** que sur les Supermarchés (SM), les Hypermarchés (HM) nécessitant davantage de temps et d'efforts publicitaires
- A date, **les Hypermarchés continuent leur amélioration progressive** :
 - ▶ Les clients sont en amélioration avec un niveau 4S à -10% (S38 : -8%) ;
 - ▶ Les volumes restent sous le marché à -20% en 4S (S38 : -16%)
- Sur les volumes, l'écart avec les tendances de marché se réduit (amélioration du différentiel de ~6pts en S38 vs les 4 dernières semaines)



2. PRÉVISION DE DETTE NETTE À FIN 2023 ET DE LIQUIDITÉ À FIN 2023 ET À LA DATE DE RÉALISATION DE LA RESTRUCTURATION



DETTE FINANCIÈRE NETTE PRÉVISIONNELLE AU 31/12/2023

M€	Dec-22	Dec-23	Var.
EMTN / HYB	2,287	2,168	(119)
Quatrim SSN	653	553	(100)
Term Loan B	1,425	1,425	-
Casino Finance RCF	50	2,051	2,001
Dette court terme	222	187	(35)
Autres	289	479	190
Total dette	4,926	6,863	1,937
Cash et cash equivalents ¹	(420)	(1,243)	(824)
Dette financière nette	4,506	5,620	1,113

Note

¹ Après exclusion du float et de la trésorerie non disponible, et après prise en compte de certains risques additionnels, la trésorerie disponible serait de 527 M€ au 31 décembre 2023

POSITION DE LIQUIDITÉ ESTIMÉE AU 31/12/2023 ET JUSQU'À LA DATE DE RÉALISATION DE LA RESTRUCTURATION

M€

Liquidité 31/12/2023 après risques et leviers - 27/07/2023	595
Cessions immobilières additionnelles	96
Escrow account Quatrim	(73)
Révision impacts sensibilités	(91)
Liquidité révisée au 31/12/2023 après risques et leviers	527

M€

Liquidité 31/12/2023 après risques et leviers	527
FCF après frais financiers Jan- Mar 2024	(601)
Remboursements / gels des dettes et frais financiers	161
Sensibilités et autres	14
Païement frais financiers au closing	(83)
Remboursements dettes au closing	(124)
Remboursement passif social et fiscal	(296)
Augmentations de capital	1 200
Liquidité PF au closing - Mars 2024	798



3. PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS DES DETTES RÉINSTALLÉES

RCF RÉINSTALLÉ – PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS (1 / 2)

Terme	Description
Emprunteur	■ Monoprix
Montant nominal	■ 711 M€
Maturité	■ 4eme anniversaire de la date de closing
Rang	■ Super senior sécurisé
Intérêts	■ Euribor + marge ■ Marge: 1,50% p.a. durant les 24 premiers mois suivant la date de closing puis 2,00% p.a. ■ Marge additionnelle (plafonnée à +2% p.a.) : +1% p.a. lorsque le TLB a été remboursé à +50%; +2% p.a. dès la première distribution de dividendes
Garants	■ Casino, Guichard-Perrachon, Casino Finance et Distribution Casino France
Collatéral	■ Chaque garant octroie un nantissement sur (i) les titres de ses filiales (Monoprix, Casino Finance, DCF, Tevir, Segisor, Monoprix Holding, Monoprix Exploitation et Franprix Leader Price Holding), (ii) ses créances intragroupes et (iii) ses principaux comptes bancaires. Sûretés partagées avec le TLB
Remboursement anticipé total	■ 1) changement de contrôle, 2) cession de Franprix ou de Monoprix, 3) cession de la totalité ou d'une partie substantielle des actifs
Mécanisme de réduction	■ Les produits nets de cessions de certains actifs permettront d'une part d'amortir le Term Loan Réinstallé et d'autre part de réduire la taille du RCF Réinstallé en fonction du pourcentage de réduction du chiffre d'affaires

RCF RÉINSTALLÉ – PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS (2/2)

Terme	Description
Remboursement anticipé en cas de cession d'actifs	<ul style="list-style-type: none">■ Jusqu'au 31/12/2025, les cessions d'actifs en France du périmètre distribution ne donneront pas lieu à remboursement anticipé obligatoire. A compter de cette date, et sous réserve d'un test de liquidité minimum, une quote-part des produits de cession devra venir en remboursement de la dette financière du Groupe
Covenants financiers	<ul style="list-style-type: none">■ Covenant holiday de 18 mois■ Les covenants incluront des tests liés à la liquidité (testé mensuellement), aux prévisions de trésorerie (testé trimestriellement) et au ratio de levier financier net (<i>total net leverage ratio</i>, testé trimestriellement)
Droit applicable	<ul style="list-style-type: none">■ Droit français

TERM LOAN RÉINSTALLÉ – PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS

Terme	Description
Emprunteur	■ Casino, Guichard-Perrachon
Montant nominal	■ 1 410 M€
Maturité	■ Troisième anniversaire de la date de closing
Rang	■ Senior sécurisé
Intérêts	■ 6,00% p.a. durant les 9 premiers mois suivant la date de closing puis 9% p.a.
Garants	■ Casino Finance, Distribution Casino France, Monoprix et Ségisor
Collatéral	■ Chaque garant octroie un nantissement sur (i) les titres de ses filiales (Monoprix, Casino Finance, DCF, Tevir, Segisor, Monoprix Holding, Monoprix Exploitation et Franprix Leader Price Holding), (ii) ses créances intragroupes et (iii) ses principaux comptes bancaires. Sûretés partagées avec le RCF
Remboursement anticipé en cas de cession d'actifs	■ Jusqu'au 31/12/2025, les cessions d'actifs en France du périmètre distribution ne donneront pas lieu à remboursement anticipé obligatoire. A compter de cette date, et sous réserve d'un test de liquidité minimum, une quote-part des produits de cession devra venir en remboursement de la dette financière du Groupe
Covenants financiers	■ Covenant holiday de 18 mois ■ Les covenants incluront des tests liés à la liquidité (testé mensuellement), aux prévisions de trésorerie (testé trimestriellement) et au ratio de levier financier net (<i>total net leverage ratio</i> , testé trimestriellement)
Droit applicable	■ Droit français

QUATRIM SSN – PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS (1/3)

Terme	Description
Emetteur	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identique aux SSN existants : Quatrim SAS
Montant nominal	<ul style="list-style-type: none"> ■ Traitement des intérêts courus: c.28 M€ d'intérêts courus jusqu'à la date effective de la restructuration qui seront (i) à 50% remboursés en cash à la date de réalisation de la restructuration et (ii) à 50% ajoutés à l'encours nominal pré-restructuration ■ Nouveau montant nominal de 567 M€ (avant remboursements obligatoires) et composé de : <ul style="list-style-type: none"> ▶ c.553 M€ de principal, et ▶ c.14 M€ d'intérêts courus capitalisés¹
Remboursements obligatoires au closing	<ul style="list-style-type: none"> ■ Solde du compte séquestre à affecter au remboursement anticipé des obligations Quatrim à la date de réalisation de la restructuration <ul style="list-style-type: none"> ▶ c.20 M€ au 11 septembre 2023 ▶ D'autres produits de cession devraient être versés sur le compte séquestre avant la date de réalisation de la restructuration
Maturité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Extension de la maturité du 15 janvier 2024 au 15 janvier 2027, avec une extension supplémentaire d'un an au choix de Quatrim
Rang	<ul style="list-style-type: none"> ■ Senior sécurisé
Intérêts	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coupon <i>Pay-if-you can</i> (PIYC) de 8,5% par an, lié à l'avancement du plan de cession d'actifs <ul style="list-style-type: none"> ▶ Coupon PIYC soumis à des critères de liquidité minimum au niveau de Quatrim ■ Augmentation de la rémunération : si les produits de cessions sont inférieurs à 80% du montant ciblé des cessions d'actifs, le coupon sera augmenté à 9,5% par an ■ Réduction de la rémunération : si les produits de cessions sont supérieurs de 120% du montant ciblé des cessions d'actifs, le coupon sera réduit à 7,5% par an

QUATRIM SSN – PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS (2/3)

Terme	Description
Collatéral	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nantissement des actions de Quatrim ■ Nantissement des actions de l'Immobilière Groupe Casino (« IGC ») ■ Nantissement des principaux comptes bancaires de Quatrim ouverts en France ■ Nantissement des comptes séquestres des obligations Quatrim et des comptes de titres relatifs aux SSN ■ Nantissements des créances dues à Quatrim aux titres du prêt intragroupe Segisor et du prêt intragroupe Monoprix
Garanties	<ul style="list-style-type: none"> ■ Recours limité sur le groupe Casino¹ : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nouvelle garantie CGP concernant : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les obligations en termes de loyers contractuels, frais de service et de capex dus par les membres du groupe Casino à IGC ▶ Un besoin de capex ▶ Garantie Monoprix SAS / Prêt intragroupe pour un montant de 50 M€ ▶ Garantie Segisor / Prêt intragroupe pour un montant de 46 M€
Allocation des produits de cession	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les produits de certains actifs devront être affectés au remboursement anticipé des obligations Quatrim selon les règles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▶ La totalité des produits nets de cessions d'actifs détenus par Quatrim et ses filiales ("Périmètre Quatrim") ▶ 33,33% des produits nets de cession liés à la vente des actifs Casino Participations France (« CPF ») ▶ 33,33% des produits nets de la cession de Green Yellow ▶ 33,33% des produits nets des cessions d'autres actifs de Casino Participations Finance ▶ Sous réserve de critères de liquidité minimum au niveau du groupe Casino, un montant maximum de 46 M€, correspondant à 50% des produits nets reçus par Segisor au titre de cessions d'actifs LatAm au-delà de 590 M€ ▶ Produits nets à allouer sous réserve d'un montant minimum de liquidité chez le groupe Quatrim

Note

1. Le groupe Quatrim fera l'objet d'une séparation de ses passifs, de ses actifs et de ses engagements croisés vis-à-vis du reste du groupe Casino, conformément aux dispositions du term sheet

QUATRIM SSN – PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS (3/3)

Terme	Description
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none">■ Mise en place par les porteurs d'obligations Quatrim d'un comité de pilotage chargé de suivre le plan de cession d'actifs et bénéficiant d'un droit d'intervention en cas de manquements significatifs dans le cadre du plan de cession d'actifs
Plan de cession d'actifs	<ul style="list-style-type: none">■ Plan de cession relatif à certains actifs de Quatrim et de ses filiales tel que soumis par Casino à l'agent des SSN, à la date de réalisation de la restructuration■ Stratégie de cession à déterminer entre Casino, le Consortium SPV et les porteurs des SSN sur la base du plan de cession communiqué par Casino le 27 juillet 2023 avec pour objectif de maximiser les produits de cession
Engagements relatifs aux actifs	<ul style="list-style-type: none">■ Le plan de cession d'actifs contiendra un engagement concernant le montant des produits de cession à atteindre, dont les niveaux resteront à définir et seront testés semestriellement■ Le plan de cession d'actifs devra également inclure des engagements sur les montants d'investissement annuels et sur les montants des dépenses opérationnelles
Droit applicable	<ul style="list-style-type: none">■ Droit de l'Etat de New York



4. BUSINESS PLAN DU CONSORTIUM

PRÉSENTATION DU PLAN STRATÉGIQUE DU CONSORTIUM POUR LE PÉRIMÈTRE FRANCE

1 Principales hypothèses

- Business plan réalisé sur la base du Business plan révisé de Casino publié le 20 septembre 2023

2 Leviers clés

- Adopter un **positionnement prix EDLP¹** et s'y tenir sur le long terme, en ligne avec la compétition et en s'adaptant aux différences territoriales
- Investir massivement dans la **rénovation des magasins et l'emploi afin d'améliorer la qualité du service**
- Augmenter les **dépenses en marketing**
- **Améliorer l'assortiment de produits frais** à travers l'ensemble des enseignes, notamment via des partenariats/ en concession avec des leaders de leur métier
- Développer **l'offre MDD²** pour accroître l'attractivité et la singularité des enseignes en capitalisant sur les forces du groupe (par exemple l'offre textile de Monoprix)
- **Relancer l'expansion** de manière sélective et principalement via la **franchise**, en accélérant la **conversion en franchise des magasins en propre lorsque cela est possible**
- **Accélérer la transition de Cdiscount vers un modèle *marketplace***

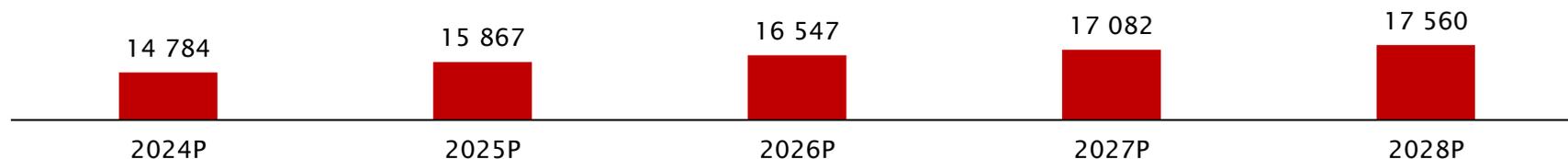
Notes

1. Every Day Low Price
2. Marques de distributeurs

PRÉSENTATION DU BUSINESS PLAN DU CONSORTIUM (2024-2028)

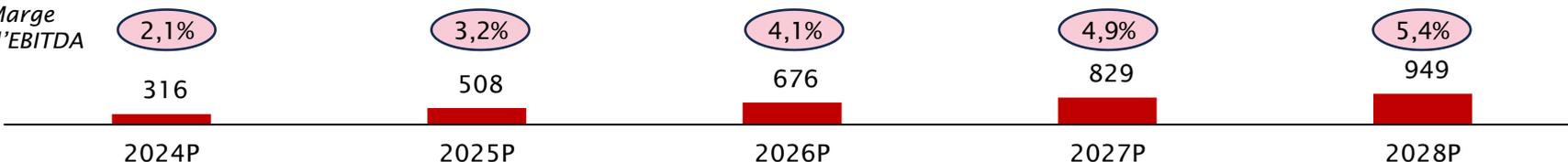
Chiffre d'affaires (en M€)

TCAM : 4,4%



EBITDA (en M€)

Marge d'EBITDA



Dépenses d'investissements nets (en M€)



Flux de trésorerie opérationnels¹ (en M€)

